

**COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****Extrait du registre des délibérations**Date de convocation :
19/09/2025

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	146

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 25_043_C

Étaient présents :**Objet de la
délibération :****Rapport annuel sur le Prix
et la Qualité des Services
Publics d'Eau Potable,
d'Assainissement Collectif
et Non Collectif
Année 2024****Présidente :** Madame Geneviève LE LANNIC.**Vice-présidents territoriaux :**

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4^{ème} Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonnes)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Brigitte PAILLERAS (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Jacques DUBICKY (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Alain BAYSSIÉ (Cassignas), Line LALAURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe),

Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Anne LESIMPLE (La Sauvetat du Dropt), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Jacques VERDELET (Lagruère), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédar), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Michel REY (Masquières), Bernard BARRIÈRE (Massels), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VAQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Thierry BOZZELLI (Nérac), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Joël CHRÉTIEN (Pouderas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christian LAGARDÈRE (Puch d'Agenais), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Nicolas LEBEDINSKY (Saint-Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Laurent RINALDI (Saint-Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Yann BIHOUE (Saint Sylvestre sur Lot), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Didier RESSOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Michel DELIGNAC (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès),

Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Gilles QUELENNEC (Villeréal) et Alain DALLA MARIA (Villeteau).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Mesdames et Messieurs Jean-Claude VIGNAU (suppléant Castelmoron sur Lot), Tino ROSSI (suppléant Montpezat d'Agenais) et Jacques BUCHOUL (suppléant Trémons).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Christophe MELON (Aiguillon), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET (Casseneuve), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et St des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Léo SUAREZ (Durance), Serge LARROCHE (Espies), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hauteville la Tour), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Philippe CHIBOUT (Laroque-Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre REAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Christian PAGNOT (Lévigac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Éric MARCUZZO (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron)

Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Henry MATTANA (Pailloles), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Christelle BAISIR (Saint Georges), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALES (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Martine MASSOU (Saint Salvy), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Alain BROUILLET (Sénestis), Emmanuel VIGO (Seyches), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Philippe BOURGOIN (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Michel LAVILLE et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles) et Didier VAYSSIÈRE (Si des eaux de La Lémance).

Secrétaire de Séance : Philippe SALAND

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n°25_043_C**Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – ANNÉE 2024**

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier ») et notamment son article 73 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (dite « Loi NOTRe) et notamment l'article 129 ;

VU la loi « engagement et proximité » n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier :

- l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers,
- l'article L.1413-1 relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- les articles D.2224-1 à D.2224-5 relatif à la présentation, au contenu et à la publication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement ;

VU le Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°47-2025-06-30-00007 en date du 30 juin 2025 et ses statuts applicables au 1^{er} juillet 2025 ;

VU :

- les rapports d'activité des délégataires sur l'exécution des délégations et sur l'analyse de la qualité des services « Eau potable » et « Assainissement » pour l'exercice 2024 ;
- les données de l'activité de la Régie EAU47 sur l'exécution de l'exploitation des services « Eau Potable » et « Assainissement » pour l'exercice 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) d'EAU47, réunie en séance le 22 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement pour 2024, le présenter à l'assemblée délibérante dans les 9 (neuf) mois suivant la clôture de l'exercice concerné et l'adresser à chaque collectivité adhérente pour approbation par leur assemblée délibérante avant le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'obligation, pour les Collectivités de plus de 3 500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'eau et l'assainissement ;

CONSIDÉRANT que les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent tenir ce rapport à disposition du public et le faire savoir par voie d'affichage ou électronique, dans les 15 jours qui suivent la présentation du document au conseil municipal ou communautaire ;

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le contenu du rapport annuel du Syndicat EAU47 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement relatif à l'exercice 2024, joint à la présente délibération ;

APPROUVE le contenu des Rapports Annuels des Délégués transmis pour l'année 2024 ;

MANDATE Madame la Présidente pour transmettre ce rapport aux Maires des communes et Présidents d'EPCI concernés ayant transféré la compétence pour présentation à leur assemblée délibérante avant le 31 décembre 2025 et affichage ;

MANDATE Madame la Présidente pour :

- transmettre par voie électronique les indicateurs techniques et financiers contenus dans ce rapport au système d'information SISPEA ;
- assurer la mise à disposition au public du RPQS ;

DIT que ce rapport fera l'objet d'une publicité et d'un affichage électronique ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Philippe SALAND